# Déclaration d’accessibilité

## Identité du déclarant

Conseil Départemental du Pas-de-Calais  
Rue Ferdinand Buisson,  
62 000 ARRAS

Nous avons à cœur de proposer un site conforme aux normes d’accessibilité numérique en vigueur et accessible aux personnes handicapées.

Si malgré notre vigilance, vous rencontrez une difficulté, n’hésitez pas à nous en faire part à *decroix.jeremy@pasdecalais.fr*.

Cette déclaration d’accessibilité à la version 4.1 du référentiel général d’amélioration de l’accessibilité (RGAA) s’applique au présent site et a été établie le08 juillet 2022.  
  
Pour avoir plus d’information sur la mise aux normes accessibles de nos services numériques, vous pouvez consulter le [Schéma pluriannuel d’accessibilité du Département du Pas-de-Calais.](https://www.pasdecalais.fr/Accessibilite/Schema-pluriannuel-d-accessibilite-du-Departement-du-Pas-de-Calais)

## État de conformité

Le site est non conforme avec le Référentiel général d’amélioration de l’accessibilité, RGAA version 4.1.

## Résultats des tests

Audit de conformité non réalisé.

## Contenus non accessibles

Actuellement, aucun audit n’a été effectué.

### Dérogation pour charge disproportionnée

Actuellement, aucun audit n’a été effectué.

### Contenus non soumis à l’obligation d’accessibilité

Actuellement, aucun audit n’a été effectué.

## Établissement de cette déclaration d’accessibilité

Cette déclaration a été établie le *08 juillet 2022*

### Technologies utilisées pour la réalisation du site web

* PWA (Progressive Web App)
* HTML5, CSS, JavaScript

### Agents utilisateurs, technologies d’assistance et outils utilisés pour vérifier l’accessibilité

Actuellement, aucun audit n’a été effectué.

## Pages du site ayant fait l’objet de la vérification de conformité

Actuellement, aucun audit n’a été effectué.

## Retour d’information et contact

N’hésitez pas à nous signaler les problèmes éventuels que vous rencontrez et qui vous empêchent d’accéder à un contenu ou à une fonctionnalité du site en nous envoyant un courriel à *Decroix.Jeremy@pasdecalais.fr*

Nous ferons notre possible pour vous répondre au plus vite.

## Voies de recours

Il est important de rappeler qu’en vertu de l’article 11 de la loi de février 2005 :

« La personne handicapée a droit à la compensation des conséquences de son handicap, quels que soient l’origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie. »

Si vous nous signalez un problème d’accessibilité et que vous ne parvenez pas à obtenir une réponse rapide de notre part, vous êtes en droit de faire parvenir vos doléances ou demande de saisine au Défenseur des droits. Plusieurs moyens sont à votre disposition :

* écrire au Défenseur des droits ;
* contacter le délégué du Défenseur des droits dans votre région ;
* appeler au : 09 69 39 00 00 ;
* envoyer un courrier postal (courrier gratuit, sans affranchissement) :  
  Le Défenseur des droits — Libre réponse 71120  
  75342 Paris CEDEX 07